Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 035-213500515-20260520-2026044CM-DE

Ville de CESSON SÉVIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 MAI 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS - EXTRAIT N° 2026 - 044

_____

Nombre de Conseillers :
En exercice : 33
Présents : 31
Votants : 31

L'an deux mille vingt-six, le vingt mai, le Conseil Municipal s'est réuni à 19 h 00, Salle du Conseil Municipal à l'Espace Citoyen, sous la présidence de M. Jean-Pierre SAVIGNAC, Maire, après avoir été légalement convoqué

Date de convocation : 13 mai 2026 **Date d'affichage : 13 mai 2026**

Conseillers Municipaux présents : M. le Maire, Mme ALCEDO CASTRO, M. BAGOURD, Mme BLONDEL, M. BORELY, Mme BOUVIER, M. CARTA, M. CHEREAU, Mme CORLAY, M. COUGARD, M. DECOURCELLE, Mme DELPAL, Mme EL DIB, Mme FERET, M. GABORIEAU, Mme GOBAILLE, M. GODEFROY, M. GOURSOLAS, M. GREBOVAL, M. GUILLOUX, M. JERABEK, M. JONNET, Mme LEGAULT, Mme LE GLEAU DECKMYN, M. OUAHBA CATHERINE, M. PARISOT, Mme POIRIER, Mme THOMAS, Mme TOURNAT COUREAU, Mme VINCENT, Mme WYART.

Conseillers Municipaux absents : M. LAURENT (pouvoir M. le Maire), Mme PETITCOLLOT (pouvoir M. GUILLOUX)

Secrétaire de séance : Mme Marion LE GLEAU DECKMYN

MISE EN PLACE DU DISPOSITIF VACAF POUR LES SEJOURS ORGANISES PAR LA COMMUNE

Entendu l'exposé de Mme l'adjointe chargée de l'enfance et de la famille
Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant que la commune organise des séjours et accueils avec hébergement à destination des enfants et des jeunes du territoire,
Considérant que le dispositif VACAF permet de favoriser l'accès aux séjours pour les familles aux revenus modestes grâce à une aide financière directe,
Considérant l'intérêt social et éducatif de permettre au plus grand nombre d'enfants de participer aux séjours municipaux,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE

APPROUVE l'adhésion de la commune au dispositif VACAF proposé par la Caisse d'Allocations Familiales.
AUTORISE la prise en compte des aides VACAF pour les séjours avec hébergement organisés par la commune, notamment dans le cadre des accueils collectifs de mineurs en précisant que l'aide VACAF sera directement déduite du montant facturé aux familles bénéficiaires, conformément aux modalités fixées par la Caisse d'Allocations Familiales.
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du dispositif VACAF, notamment la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Publié et affiché le 28 mai 2026